



## **PROCES-VERBAL**

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON**

**Le jeudi 07 mai 2026 à 18 heures 00  
Au siège de la Communauté de communes**

**MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 14 - PRESENTS : 23 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 24**

#### **Présents :**

**APT** : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI  
**AURIBEAU** : M. Roland CICERO  
**BONNIEUX** : M. Pascal RAGOT  
**CASENEUVE** : M. Gilles RIPERT  
**CASTELLET-EN-LUBERON** : M. Roger ISNARD  
**CÉRESTE-EN-LUBERON** : M. Gérard BAUMEL  
**GARGAS** : M. Patrick SIAUD  
**GIGNAC** : M. Christophe MEZARD  
**GOULT** : Mme Christine FLORENT  
**JOUCAS** : M. Lucien AUBERT  
**LAGARDE D'APT** : Mme Maryse BONNET  
**LIOUX** : M. Patrice FOURNIER  
**MURS** : M. Alexandre BERGODAA  
**MÉNERBES** : M. Patrick MERLE  
**RUSTREL** : M. Guillaume JEAN  
**SAIGNON** : M. Jean-Pierre BOYER  
**SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON** : Mme Charlotte CARBONNEL  
**SAINT-PANTALÉON** : M. Luc MILLE  
**SAINT-SATURNIN-LÈS-APT** : M. Christian BELLOT  
**VIENS** : M. Frédéric ROUX  
**VILLARS** : M. Thomas SAMPIETRO

#### **Absents-excuses :**

**BUOUX** : M. Patrice HIVERT  
**LACOSTE** : M. Bruno PITOT  
**ROUSSILLON** : Mme Gisèle BONNELLY

#### **Procurations de :**

**SIVERGUES** : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

#### **Étaient également présents :**

**ROUSSILLON** : M. Patrick ICARD.  
**CCPAL** : Emmanuel BOHN (DGS), Laurence SANDOVAL et Charlotte GRÉGOIRE (Assistants de Direction)

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

L'assemblée, à l'unanimité, désigne M. Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 05 février 2026.

### 1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le président rappelle la délibération du 19 février 2026 modifiant le tableau des emplois des différents budgets de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

Il est nécessaire de revoir la composition du tableau des emplois afin de permettre le bon fonctionnement de certains services.

Les collectivités et établissements publics peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiés, recruter un(e) agent(e) par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le président souligne la nécessité de recruter :

- Un(e) chargé(e) de mission pour le programme local de l'habitat (PLH) à temps complet pour une durée déterminée afin de mener à bien ce projet ;
- Un(e) coordinateur(trice) médiateur(trice) chargé(e) de la mise en œuvre de la convention pluriannuelle de développement de l'éducation artistique et culturelle, à temps complet pour une durée déterminée afin de mener à bien ce projet.

*Tableau des emplois - 01.06.2026 en annexe (1)*

Le président propose que ces contrats soient conclus pour une durée de trois ans.

Emmanuel BOHN précise que le programme local de l'habitat (PLH) est une déclinaison du SCoT. Le SCoT est actuellement en cours de révision. Il visait sur 15 ans 4 000 habitants supplémentaires sur le territoire, ce qui impliquait d'augmenter la quantité de logements. Le PLH a été approuvé lors de la précédente mandature et par conséquent doit être appliqué.

Emmanuel BOHN expose que l'éducation artistique et culturelle (EAC) concerne la mission éducative du conservatoire de musique de la CCPAL qui intervient via ses enseignants dans toutes les écoles du territoire. Le conservatoire de musique est monté en gamme en développant des outils comme les classes à horaires aménagés (CHAM), les orchestres à l'école dans les écoles élémentaires volontaires. L'opération Démon a permis au conservatoire d'atteindre un niveau supérieur. Il s'agit d'un partenariat avec la Philharmonie de Paris pour un accès à l'enseignant musical classique pour tous les enfants du territoire volontaires. Ce dispositif nécessite d'accompagner les enfants pendant la période hors temps scolaire avec l'appui des écoles et des communes. Lors de la première commission culture, le projet Démon sera présenté aux élus. Emmanuel BOHN ajoute que c'est un projet soutenu par la Philharmonie de Paris ainsi que par le mécène du conservatoire, la Fondation Mommessin-Berger.

Le déploiement de l'EAC se poursuivra par la signature de la : « Convention territoriale pour le développement de l'éducation artistique et culturelle à 100% des jeunes en Pays d'Apt Luberon », entre la DRAC, la ville d'Apt et les villages concernés par cette démarche, avant la convention finale du 100% EAC.

Le président rappelle que le dispositif Démon est particulièrement destiné aux enfants qui n'ont pas accès à la culture. La fondation Mommessin-Berger a versé au conservatoire plus de 500 000 € de dons en 6 ans. Madame Mommessin est très impliquée dans le projet, les dépenses doivent être justifiées (achat d'un fourgon, des instruments de musique etc).

**Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** la modification du tableau des emplois de la CCPAL à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

##### **Création d'emplois :**

- 1 emploi non permanent de chargé(e) de mission PLH au grade d'ingénieur territorial et au grade d'attaché territorial, à temps complet, afin de mener à bien le projet précité pour une durée prévisible de 6 ans maximum ;
- 1 emploi non permanent de coordinateur(trice) médiateur(trice) aux grades des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et animateurs territoriaux, afin de mener à bien le projet précité pour une durée prévisible de 6 ans maximum.

**Précise** que le contrat à durée déterminée ainsi conclu prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu, ou prendra fin après un délai d'1 an minimum si le projet ne peut être réalisé. La rupture anticipée donnera lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. Le contrat ne pourra être inférieur à 1 an et la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Le niveau de recrutement et de rémunération sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCPAL.

**Précise** qu'un tableau reprenant l'ensemble des emplois est annexé au présent document.

**Autorise** le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## TOURISME

### 2 – CONVENTION DE GARDE REGIONALE FORESTIERE DU MASSIF DES OCRES 2026

Dominique SANTONI rappelle :

- La délibération du 07 juillet 2016 portant implication de la CCPAL dans l'opération Grand Site,
- La délibération n°CC-2022-85 en date du 07 juillet 2022 entre le Parc Naturel du Luberon (PNRL) et la CCPAL, qui fixe les modalités de partenariat technique sur le territoire concerné par la démarche Grand site de France des Ocres du Luberon dans une convention de partenariat dont le terme est fixé au 31 décembre 2026. Cette délibération précise également que chaque action portée dans le cadre de ce projet Grand Site de France nécessitera une nouvelle convention entre les deux parties,
- La délibération n°CC-2022-96 en date du 13 octobre 2022 approuvant la modification des statuts de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal (version n°4),
- La délibération n°CC-2022-97 en date du 13 octobre 2022 approuvant le projet et le programme d'actions de l'Opération Grand Site des Ocres du Luberon.

Le périmètre de compétence défini par le projet Grand Site de France concerne les communes ; d'Apt, Roussillon, Gargas, Villars, Rustrel, Gignac, Caseneuve, Goult, Saint-Saturnin-lès-Apt, Viens.

Ce projet vise à mettre en œuvre la fiche action n°2 « Anticiper les risques naturels pour la protection du paysage du Grand Site » du Projet Grand Site relative à la prévention des risques incendie par le déploiement de la garde régionale forestière sur les sites les plus fréquentés du Massif des Ocres.

Dans le cadre de cette convention, en 2026, la Communauté de Communes apporte une aide financière de 14 500 € pour ce programme développé à l'initiative de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui assure son financement à hauteur de 80%.

Dominique SANTONI rappelle que le Parc Naturel Régional du Luberon et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur équipent, depuis 26 ans, le territoire de 20 jeunes gardes forestiers pour la période juillet-août. Ils sont formés par la Région Sud au mois de juin pour anticiper les risques « feu » et sensibiliser. Ils sont déployés, notamment, sur le massif des ocres, la colline Saint-Jacques, dans les gorges de Régalon, à Mérindol, dans la forêt des Cèdres, à l'Aiguebrun, au Colorado provençal, dans les ocres de Roussillon, au Mourre Nègre et aux Mines de Bruoux.

Jean-Pierre BOYER demande s'il s'agit, anciennement, de l'opération du PNRL « Jeunes en forêt ». Dominique SANTONI le confirme.

**Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** la convention de partenariat entre la CCPAL et le Parc Naturel Régional du Luberon, pour l'année 2026.

**Approuve** la participation financière de 14 500 € pour l'année 2026 au Parc Naturel Régional du Luberon.

**Dit** que cette dépense est inscrite au budget 2026 de la Communauté de communes.

**Autorise** le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### 3 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MAINTENANCE DU BALISAGE DES CIRCUITS VTT DE L'ESPACE PROVENCE LUBERON LURE POUR L'ANNEE 2026

Dominique SANTONI rappelle la décision n°2023-39 du 14 mars 2023 l'autorisant à signer la convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon (PNRL) relative à l'espace VTT Provence Luberon Lure avec notamment la prise en charge par la CCPAL de la maintenance du balisage VTT permanent.

Cette convention a pris effet le 14 mars 2023 pour une durée d'un an et renouvelable dans la limite de 5 années par tacite reconduction.

La vice-présidente souligne le besoin d'assurer de manière effective la maintenance du balisage des circuits VTT avec des travaux de maintenance de balisage qui consistent en l'apposition régulière sur les itinéraires permanents de balises plastiques (polypro) normalisées permettant de guider, d'orienter et de rassurer l'usager sur les itinéraires suivants :

N° circuit	Nom itinéraire	Distance (kr)	Denivelé + (-)	Difficulté	Communes traversées
49	BONNIEUX - LACOSTE - Forêt des Cèdres du Petit Luberon	6,2	160	Très facile	Bonnieux; Lacoste; Puget-sur-Durance
50	JOUCAS - Col de Murs	32,4	990	Difficile	Joucas; Murs; Gordes
51	GARGAS - Entre ocres, vignes et forêt	26,8	595	Difficile	Gargas; Saint-Saturnin-lès-Apt; Roussillon
52	GARGAS - Les ocres de La Gardette	6,6	120	Facile	Gargas
53	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT - Travnignon par Le Cluyer	28	1275	Très difficile	Saint-Saturnin-lès-Apt
54	RUSTREL - Tour du Colorado	22,6	655	Difficile	Bustrel; Gignac; Caseneuve; Apt; Villars
55	VIENS - Travers de Pierroux	12,4	310	Très facile	Viens; Caseneuve; Gignac
56	CÉRESTE - Crêtes du Grand Luberon et Combe Platte	27	1095	Très difficile	Céreste; Saint-Martin-de-Castillon
57	CASENEUVE - SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON - Le plateau de Caseneuve	26	755	Difficile	Saignon; Caseneuve; Saint-Martin-de-Castillon; Viens
58	SAIGNON - Crêtes du grand Luberon	23	770	Très difficile	Saignon; Buoux; Sivergues; Auribeau; Castellet; Vaugines; Cucuron
59	BUOUX - Les balcons de l'Aiguebrun	12,7	230	Très facile	Buoux
60	APT - Les Claparèdes	27,5	730	Difficile	Apt; Buoux; Sivergues; Saignon
61	APT - Les plaines de Provence	4,4	125	Très facile	Apt; Saignon
62	APT - Le Pont-Julien	12	135	Très facile	Apt
63	APT - GARGAS - Ilaison	4,5	80	Très facile	Apt; Gargas
	total	272,1	8025		

Elle fait référence à la délégation de cette mission de maintenance du balisage VTT des circuits de l'espace VTT Provence Luberon Lure® auprès des guides VTT qui ont participé au primo-balisage des circuits lors de leur création. Ceux-ci devront assurer deux passages annuels (printemps et automne), afin de vérifier l'état du balisage VTT (balises polypro, balises autocollantes et autocollants des circuits) sur l'ensemble des circuits VTT balisés du Pays d'Apt Luberon. Lors de cette mission, ils veilleront également à effectuer un petit élagage manuel autour des balises polypro afin de les rendre bien visibles par l'usager, et de revisser les panneaux. Dès la fin de chacune de ces deux sessions de maintenance, ils adresseront un compte-rendu des travaux effectués à l'OTI Pays d'Apt Luberon. Ils remplaceront également les balises VTT isolées manquantes ou déficientes, et ce sans attendre dans la mesure de ses possibilités, puis signaleront à l'OTI Pays d'Apt Luberon tout dysfonctionnement concernant la bonne continuité du cheminement, la sécurité des usagers, les éventuelles sources de conflits d'usages. Si des travaux dépassant le cadre de cette mission s'avèrent nécessaires (travail d'assiette, débroussaillage des bas-côtés, tronçonnage d'arbre tombé en travers du chemin, etc.), ils devront le signaler à l'OTI Pays d'Apt Luberon et au parc du Luberon, afin que les travaux puissent être envisagés par qui de droit. Pour l'exécution de sa mission de maintenance, les baliseurs s'engagent à respecter la Charte de balisage VTT-FFC permanent en vigueur sur le territoire du Parc du Luberon et du Département de Vaucluse.

Elle mentionne le besoin en approvisionnement des plaques polypros et autocollants auprès du Parc du Luberon et du Département de Vaucluse, l'OTI Pays d'Apt Luberon veillera à l'approvisionnement auprès du Parc du Luberon et du Département de Vaucluse en charge de commandes groupées de fournitures nécessaires aux travaux de maintenance du balisage. Les outils (visseuse, agrafeuse, scie, sécateur...) et petites fournitures (visserie, agrafe, colle...), indispensables à la réalisation des travaux de maintenance, sont à la charge des baliseurs. Le Parc du Luberon veillera à ce que les intervenants soient formés préalablement aux techniques requises et veillera à la bonne cohérence d'ensemble du balisage sur l'ensemble de l'espace VTT Provence Luberon Lure.

Le montant global annuel du coût de la prise en charge des travaux de maintenance du balisage des circuits VTT est estimé à 6 802,50 € TTC pour l'année.

Cette dépense peut être partiellement couverte par une aide financière du Département de Vaucluse (aide plafonnée à 50%).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes	
<b>Maintenance du balisage des circuits VTT de l'Espace VTT Provence Luberon Lure pour l'année 2026</b>	Maintenance (12,50€/km x 272,10 km au total x 2 passages annuels) : 6 802,50 €	Département de Vaucluse (50%)	3 401,25 €
		Autofinancement (50%)	3 401,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 802,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 802,50 €</b>

**Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement ci-dessus.

**Sollicite** la participation financière du Département de Vaucluse à hauteur de 50% soit 3 401,25 €.

**Autorise** le président à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette délibération.

### QUESTIONS DIVERSES

Emmanuel BOHN et Charlotte GREGOIRE rappellent aux communes qu'elles doivent communiquer leur proposition d'élus pour les commissions communautaires afin de pouvoir présenter la délibération au conseil communautaire du jeudi 21 mai 2026. Frédéric SACCO précise qu'il est nécessaire que les élus désignés soient assidus à ces commissions.

Les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 seront présentés lors du conseil communautaire du jeudi 21 mai 2026.

Le conseil communautaire initialement prévu le jeudi 18 juin 2026 est avancé au jeudi 11 juin 2026, le budget supplémentaire 2026 sera à l'ordre du jour de cette séance.

*Calendrier 2026 des réunions de la CCPAL en annexe (2).*

### PIECES ANNEXES

- 1- Tableau des emplois - 01.06.2026
- 2- Calendrier 2026 des réunions de la CCPAL.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
Gilles RIPERT

